



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. GOURDAN-MONTREJEAU

6 RUE DU BARRY

31210 MONTREJEAU

2872-006652-0017-00



Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 08 191 348 177

Référence de l'avis : 21 31 4404054 71

Contrat de prélèvement : P331038940463

Référence unique de mandat :

FR46ZZZ005002P331038940463

Numéro de propriétaire : 535 G00268 E

Débiteur(s) légal(aux) :

PROPRIETAIRE 4321 MCLPRX

M GARCIA ROBERT PAUL FRANCOIS

M GARCIA ROBERT

5 B RUE GEORGES CLEMENCEAU

16340 L ISLE D ESPAGNAC

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 12/08/2021

Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 31051

Date limite de paiement : 15/10/2021

Somme à payer

520,00 €

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

TRES. GOURDAN-MONTREJEAU

6 RUE DU BARRY

31210 MONTREJEAU

Tél : 05 61 95 81 53

• pour le montant de votre impôt :

CDIF MURET-IMPLANTATION ST GAUDE

SECT.1ER SECTEUR

PLACE DU PILAT

BP 10042

31801 ST GAUDENS CEDEX

Tél : 05 61 94 85 43

* (service gratuit + coût de l'appel)

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2021, directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*, la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2021

Compte bancaire : FR76 3000 4003 010X XXXX XXX4 906

Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	36,89 %	%	2,83 %	0,172 %	%	0,0893 %		
	Taux 2021	37,26 %	%	3,05 %	0,196 %	%	0,0999 %		
	Adresse	39 RUE SAINT ROCH							
	Base	1244		1244	1244		1244		
	Cotisation	464		38	2		1	505	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	458		35	2		1			
Cotisation 2021	464		38	2		1	505		
Variation	+1,31 %	%	+8,57 %	0 %	%	0 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2020								
	Cotisation 2021								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
<p>Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.</p> <p>Références administratives : 310 51 023 051 535 535 R Z</p>					<p>Frais de gestion de la fiscalité directe locale</p> <p>Dégrevement Habitation principale</p> <p>Dégrevement JA État</p> <p>Dégrevement JA Collectivité</p>			15	
					Montant de votre impôt			520	